



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 10/03/2023 – 20h00

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 15
Présents : 13
Nombre de suffrages : 15
<u>Date de convocation</u> 06/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE

**Étaient présents (13) :** MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, MME Brigitte DECAUX, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, MME Christel GRATTEPANACHE (installée à compter du point n°2), M. Louis LEBRIEZ, M. Philippe PIERART, MME Catherine WITASSE

**Avait donné pouvoir (2) :**

MME Nathalie LODATO donne pouvoir à MME Joselyne GILLERON  
MME Marie GUILLAUMON donne pouvoir à M. Benoit CARION

**Était excusée (2) :**

MME Nathalie LODATO, MME Marie GUILLAUMON

**Absents (0) :**

**Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal**

M. LEBRIEZ Louis est nommé Secrétaire de Séance

**Numéro interne de l'acte : DCM 2023/2/5**

*Thème : institutions\_et\_vie\_politique / Décision d'ester en justice*

**OBJET : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – LITIGE ARRETE INDIVIDUEL DE NON-RECONNAISSANCE D'IMPUTABILITE AU SERVICE**

Monsieur le Maire informe que le 20/01/2023, Le Tribunal Administratif de Lille nous a transmis par lettre recommandée avec avis de réception la requête n° 2300279-1 enregistrée le 12/01/2023 visant à l'annulation de l'arrêté individuel n°A96/2022 du 25/11/2022 ayant pour objet le refus de reconnaissance d'imputabilité au service de la pathologie d'un agent.

Cette requête a été présentée par l'avocat de l'agent contre la commune de Vendegies-sur-Ecaillon. La commune dispose de deux mois pour répondre par le biais d'un mémoire.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Il est demandé au Conseil :

- D'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans cette affaire
- À avoir recours au Cabinet d'avocats ACTION CONSEILS dont le siège est situé au n° 18 Boulevard Watteau à VALENCIENNES
  - Pour représenter la commune afin de défendre cette affaire et
  - Déposer la requête en réponse à celle de l'agent

*Vote POUR autoriser M. le Maire à ester en justice et avoir recours au cabinet d'avocat ACTION CONSEILS pour défendre la commune dans cette affaire (5 CONTRE, 0 ABSTENTION, 10 POUR)*

Le Secrétaire de Séance  
M. Louis LEBRIEZ

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Vendegies sur Ecaillon,  
Le Maire,  
Jean FAURE

